

MESURER L'ENTRÉE DES JEUNES DANS LA VIE ACTIVE

par Joëlle Affichard et Michel-Henri Gensbittel

*Le dispositif français d'observation statistique de l'entrée des jeunes dans la vie active paraît original par son ambition :
traiter l'ensemble des sorties de la formation initiale, enquêter en permanence les nouvelles promotions et réaliser des enquêtes longitudinales portant sur les cinq premières années d'activité.
Les auteurs recherchent dans l'histoire des institutions les raisons de ces particularités.*

« Il n'est pas de bonne méthode pédagogique dont les effets ne pourraient être mesurés [...], à supposer, bien entendu, que l'instrument nécessaire pour une telle étude, c'est-à-dire une bonne statistique, ait été institué. »

E. Durkheim, *Nature et méthode de la pédagogie*.

S'il fallait imaginer, sans se guider sur aucune expérience antérieure, un instrument d'observation pour étudier l'entrée des jeunes dans la vie active, de multiples solutions pourraient être proposées. Le choix dépendrait pour une part de la spécification des questions auxquelles un tel outil devrait répondre : le questionnement du responsable de formation, de l'homme politique ou du chercheur repose en général sur une esquisse de problématique, ou comporte au moins une délimitation de la population à traiter (les jeunes formés par les Instituts universitaires de technologie trouvent-ils des débouchés correspondant à leur formation ? comment améliorer l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 18 ans ? y a-t-il concurrence entre les débutants et d'autres catégories de main-d'œuvre pour l'accès à tel type d'emploi ?).

Cependant les formes que prendrait l'outil statistique ne seraient pas pour autant déterminées : elles dépendraient également des moyens financiers disponibles, ainsi que des moyens pratiques permettant de délimiter, saisir et interroger les populations concernées. La diversité des objectifs n'explique que partiellement la variété des modes d'observation que l'on peut effectivement rencontrer dans différents pays ou à différents moments. On voudrait montrer ici que la position institutionnelle de ceux qui mettent en œuvre les enquêtes, indissociablement liée au type de questionnement et aux moyens d'investigation, détermine fortement les caractéristiques des instruments statistiques, depuis leur conception et

leur organisation jusqu'à la nature même de l'information recueillie. L'étude de l'exemple français devrait être particulièrement éclairante, puisqu'on a vu s'y développer depuis une dizaine d'années des outils d'observation originaux (1).

LES PANELS SOCIOLOGIQUES

Les travaux les plus anciens sur l'entrée des jeunes dans la vie active sont ceux de Girard et Bastide à l'INED [2] [3] ; ils portent sur une promotion d'élèves présents en cours moyen 2^e année ou en classe de septième en juin 1962. Ils appliquent la méthode du *panel* qui consiste à réinterroger les individus pendant une période variable mais en général assez longue.

La constitution d'échantillons composés d'individus du même âge, ou passés la même année dans une classe déterminée, est relativement simple ; les fichiers d'établissements scolaires se prêtent particulièrement bien à des échantillonnages du deuxième type. Mais la méthode du *panel* rencontre d'importantes difficultés techniques dès que les individus sortent de l'institution scolaire où il était relativement aisé de les suivre. La gestion de l'instrument est nécessairement artisanale, les échantillons sont donc en général de petite taille, et le recours à des enquêteurs spécialisés est indispensable pour aider à la recherche des individus sur le terrain. Cet outil se prête bien à des analyses longitudinales, mettant en relation milieu social et familial, carrière scolaire et trajectoire professionnelle ; ceci explique qu'il soit resté par la suite un mode d'investigation privilégié dans les travaux socio-

(1) On trouvera dans une communication des mêmes auteurs au Colloque du Conseil national de la statistique (18-19 avril 1983) - Atelier 1 : « Réalité sociale et enregistrement statistique », des informations sur les méthodes utilisées dans différents pays pour observer l'insertion professionnelle des jeunes [1]. Le présent texte reprend, avec quelques compléments, la partie historique de cette communication.

Les chiffres entre crochets renvoient à la bibliographie en fin d'article.

logiques, et notamment ceux du Centre d'études de l'emploi [4].

Mais la méthode du panel appliquée à une génération présente des inconvénients importants lorsqu'il est nécessaire de dresser un bilan de la situation des jeunes à un moment donné, comme l'exigent en général les questions provenant des instances politiques. D'une part parce qu'un panel est une entreprise de longue haleine, et qu'un délai important sépare le lancement de l'opération de l'obtention des premiers résultats. D'autre part parce que les déperditions successives, au fur et à mesure de son vieillissement, rendent incertaine la représentativité de l'échantillon ainsi obtenu. Enfin et surtout parce que les entrées en activité se font progressivement, à des âges et avec des niveaux de formation différents, à des dates qui s'échelonnent sur une dizaine d'années. Toute analyse transversale de la cohorte à une date donnée est brouillée par ce phénomène : on trouvera ainsi parmi les chômeurs des jeunes récemment sortis de l'appareil scolaire, avec un niveau de formation initiale élevé, et qui sont à la recherche d'un premier emploi qu'ils vont sans doute trouver assez rapidement, et des jeunes ayant quitté l'école sans formation près de dix ans plus tôt, qui ont connu des emplois instables fréquemment interrompus. De même la structure des emplois occupés doit être interprétée en tenant compte à la fois d'inégalités dans l'ancienneté professionnelle et le niveau de formation, et même des effets d'une situation conjoncturelle différente au moment de l'arrivée sur le marché du travail. Au contraire pour définir un programme d'actions dont « les jeunes » pourraient être l'objet, ou pour évaluer les performances de différentes filières du système éducatif, il faut traiter des populations homogènes, non seulement du point de vue du niveau de formation, mais aussi en ce qui concerne le temps écoulé depuis la fin des études.

LES PREMIÈRES ENQUÊTES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

A la fin des années soixante, la création de nouveaux diplômes (Diplôme universitaire de technologie, Baccalauréat de technicien, Brevet d'études professionnelles, Certificat d'éducation professionnelle), destinés à remplacer progressivement les BTS, BT, BEI, BEC, BSEC et CAP (2), est à l'origine de la mise en place d'un outil nouveau, aux méthodes et aux objectifs très différents de ceux des panels. Dans les *enquêtes d'insertion*, le champ couvert est celui des personnes *sorties* à un moment donné, et à un point précis, de l'appareil de formation. Ce type d'enquête a d'abord été mis en œuvre par des responsables d'établissements, bien placés pour connaître

les noms et adresses des élèves qui venaient de les quitter, et désireux de disposer d'indicateurs simples sur la qualité de l'insertion professionnelle de leurs anciens élèves : les contraintes de constitution de l'échantillon à interroger, et les préoccupations des responsables de formation, se rejoignent pour déterminer un fractionnement du champ auquel se prête bien le découpage du système de formation en établissements et filières.

Le service statistique du ministère de l'Éducation nationale (SCSC) (3) entreprend en 1969 une enquête auprès des deux premières promotions d'étudiants sortis des Instituts universitaires de technologie en 1967 et 1968, et en propose la réalisation matérielle aux directeurs d'établissements concernés, qui en acceptent rapidement le principe. Accompagnées d'une lettre signée du responsable d'établissement lui-même, et adressées à des populations très soucieuses de faire reconnaître sur le marché du travail la valeur des titres nouvellement créés, ces enquêtes postales connaissent des taux de réponses exceptionnellement élevés.

Dans le même esprit, et pour se ménager la possibilité d'observer ultérieurement comment les débouchés d'anciens diplômés se répartiront entre les nouveaux, le SCSC interroge en 1969-1970 un échantillon d'élèves ayant préparé en 1966 un BEI, BEC, BSEC ou BT.

Simultanément, une enquête préparatoire auprès d'élèves inscrits dans les classes de BEP, nouvellement créées, est menée par le même service en 1969. Elle sera suivie d'une enquête réalisée en 1973 par le CEREQ, auprès des élèves inscrits en BEP en 1970. Les collègues d'enseignement technique, où les nouveaux diplômés sont préparés, assurent d'autres enseignements et leurs directeurs n'identifient pas leurs intérêts à la réussite des BEP comme les directeurs d'IUT à celle des DUT. C'est le ministère lui-même qui doit prendre en charge l'évaluation de la politique nouvelle. L'insertion de l'organisme enquêteur dans les circuits administratifs du ministère de tutelle permet, pour la réalisation d'objectifs l'intéressant directement, la création d'une base de sondage adaptée à l'enquête : les établissements scolaires doivent fournir des listes d'élèves sortants pour permettre la constitution d'un échantillon représentatif.

Le principal inconvénient de ces enquêtes, pour les responsables de la mise en œuvre d'une politique globale de formation, tient au morcellement du champ sur lequel elles se fondent. Elles ne permettent pas de comparer les conditions de l'insertion professionnelle des jeunes issus à un même moment de différentes filières, elles ne montrent pas comment différentes formations se complètent ou se concurrencent (peut-on comparer le rôle joué par

(2) BTS : Brevet de technicien supérieur.
BT : Brevet de technicien.
BEI : Brevet d'études industrielles.
BEC : Brevet d'études commerciales.
BSEC : Brevet supérieur d'études comptables.
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.

(3) SCSC (service central des statistiques et de la conjoncture), devenu en 1970 SCSS (service central des statistiques et sondages) ; rattaché en 1973 au SIES (service d'informations économiques et statistiques, devenu lui-même en 1975 : SEIS (service des études informatiques et statistiques) et depuis 1982 SIGES (service de l'informatique de gestion et des statistiques).

les universités dans la formation des cadres sans tenir compte de la place occupée par les grandes écoles ?). Si elles saisissent des populations homogènes, elles les isolent d'un contexte dont la connaissance est indispensable à l'interprétation des phénomènes observés et donc à la détermination de certaines orientations (si les conditions d'insertion à l'issue de telle filière se dégradent, est-ce parce que les débouchés se raréfient, parce qu'un autre type de main-d'œuvre est recruté, parce que les emplois se transforment ?).

On tire généralement argument des inconvénients respectifs des divers modes d'approche pour expliquer la mise en place du système d'observation qui fonctionne en France actuellement [5] : il est nécessaire à la fois de reconstituer le stock d'une classe d'âge et d'analyser les flux d'entrée en activité, en contrôlant simultanément les effets du niveau de formation, de l'ancienneté sur le marché du travail et de l'évolution conjoncturelle ; il faut donc observer, sur une période suffisante, les flux annuels de jeunes sortant de l'ensemble du système de formation, et ce de façon permanente. En outre, l'échantillon doit être assez important pour permettre d'apprécier les débouchés à l'issue d'un niveau de formation, d'une filière, voire d'une classe bien spécifiés, et ce à un niveau géographique suffisamment fin.

L'Observatoire des entrées dans la vie active, créé par le CEREQ en 1975, se présente comme une extension des enquêtes d'insertion à l'ensemble des sorties de la formation initiale, ces enquêtes devant être suivies de réinsertions des individus quelques années plus tard.

Il n'est donc pas très éloigné du schéma idéal. Le dispositif français est, semble-t-il, le seul appareil statistique à avoir pour ambition de couvrir l'ensemble du champ, d'enregistrer en permanence de nouvelles promotions et de faire des enquêtes longitudinales portant sur les cinq premières années d'activité (4). Cette solution est originale, et on doit chercher dans l'histoire les raisons de ses particularités.

LES TRAVAUX DU PLAN ET LA CRÉATION DU CEREQ

L'économie française avait été au cours des années soixante marquée par des mouvements de restructuration qui avaient fait apparaître de nouveaux besoins en main-d'œuvre qualifiée. L'appareil scolaire ne pouvant permettre, à court terme, de combler ces déficits, il était nécessaire de favoriser la mobilité professionnelle et sur-

(4) Dans la plupart des enquêtes d'insertion réalisées à l'étranger sur des champs relativement étendus, la couverture n'est pas exhaustive. Ainsi l'enquête britannique « Careers Service Survey » s'appuie sur les listes, établies *a priori*, de « sortants probables », restreignant de fait le champ aux sortants des années terminales des filières de formation. Au Québec, l'enquête « Relance » a été récemment étendue à l'enseignement supérieur, mais elle ne comporte pas de réinterrogation des jeunes après quelques années de vie professionnelle.

tout de mettre en œuvre une politique de formation continue destinée à accompagner les reconversions : ce mouvement aboutit en 1971 au vote d'un ensemble de textes sur la formation professionnelle, précédés par les accords de juillet 1970. L'appareil de formation initiale doit préparer l'avenir en assurant aux jeunes les qualifications techniques exigées par les entreprises, tout en leur donnant des facultés de mobilité : allongement de la scolarité obligatoire rendu effectif en 1967-1968, développement de l'enseignement technique secondaire, création de nouveaux diplômes, les BÉP, assurant un niveau de formation générale plus élevé et une qualification plus polyvalente que les anciens CAP, loi sur l'apprentissage, création des IUT, etc. L'État doit se doter de moyens pour piloter la nouvelle politique de formation professionnelle, et évaluer les effets des réformes introduites dans l'appareil scolaire.

A ce moment, les relations entre la formation et l'emploi sont encore analysées de façon très schématique dans le Plan. Sans exposer dans le détail le traitement des rapports entre appareil de formation et appareil productif au cours des plans successifs, il faut ici revenir aux travaux préparatoires du VI^e Plan (1969-1970), contemporains des transformations importantes qui viennent d'être indiquées : les uns et les autres déterminent en effet la forme particulière que vont prendre dans les années soixante-dix la problématique et les outils développés pour traiter de l'insertion professionnelle des jeunes.

Les travaux sont réalisés au sein de l'intergroupe « Formation-qualification professionnelles » du VI^e Plan, dont le rapporteur est G. Ducray, alors chef du SCSC au ministère de l'Éducation nationale [6]. Par rapport au V^e Plan, les méthodes de calcul des « besoins de recrutement » par profession s'affinent, bien que les sources, recensements de la population principalement, n'aient pas changé ; on tente à nouveau de faire le rapprochement entre les besoins de recrutement et des prévisions de sorties du système scolaire par niveau. Ce schéma de mise en relation formelle peut laisser supposer que la politique de l'éducation sera inspirée par la recherche de l'adéquation des formations aux besoins de l'économie.

En réalité, « l'idée de simples projections tendanciennes d'une évolution des emplois, associées à des projections des flux de sortie de l'appareil de formation regroupées en quelques niveaux pour déterminer d'éventuels équilibres et déséquilibres » est déjà mise en question, « même si, pour des raisons pratiques, cette méthode demeure appliquée... », avec toute la prudence nécessaire » [7]. On propose de faire l'analyse des activités professionnelles, afin de déterminer quelles connaissances y sont mises en œuvre ; il faut comprendre comment s'opère le passage de la formation à l'emploi, apprécier la contribution des différents types d'enseignement, initial et continu, à la formation de la main-d'œuvre qualifiée.

Entre les champs délimités par les travaux des économistes et des sociologues du travail d'une part, de l'éducation d'autre part, il existe un espace vacant où va être constituée en objet d'étude la *relation formation-emploi*. Institutionnellement, c'est un terrain que se partagent les ministères du Travail et de l'Éducation nationale, et sur lequel la jeune administration de la Formation professionnelle veut faire reconnaître sa place. Ceci s'inscrit au Plan dans l'existence des *intergroupes* « Formation - promotion professionnelles » du V^e Plan, puis « Formation - qualification professionnelles » du VI^e (5). C'est ainsi précisément qu'est constitué le domaine de compétence du CEREQ (Centre d'études et de recherches sur les qualifications), créé en 1970 et dirigé par G. Ducray. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, et rattaché à l'ONISEP (6) ; son financement est assuré principalement par le ministère de tutelle, mais aussi par le ministère du Travail.

Les travaux préparatoires au VII^e Plan en 1975 sont l'aboutissement de cette évolution. Au sein d'un « groupe technique de Prévisions emploi-formation », le modèle mis en œuvre [9] s'éloigne du schéma d'adéquation en traitant l'*insertion professionnelle des jeunes* comme un module particulier (7). Mais les sources statistiques mobilisables pour chiffrer ce module sont encore rudimentaires : des éléments sont tirés des enquêtes Emploi et des enquêtes FQP de l'INSEE, ainsi que des quelques enquêtes d'insertion disponibles [10] ; des améliorations de la connaissance sont recommandées sur ce point.

Cette généalogie permet de comprendre le découpage du champ sur lequel seront appliqués les deux outils nationaux d'observation et d'étude de l'insertion professionnelle des jeunes qui vont se développer dans les années soixante-dix : l'Observatoire des entrées dans la vie active au CEREQ, et les Bilans formation-emploi sous l'impulsion de l'INSEE.

L'OBSERVATOIRE NATIONAL DES ENTRÉES DANS LA VIE ACTIVE

Entre 1971 et 1975, le CEREQ lance des enquêtes sur l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de certaines formations dans le prolongement de celles qu'avait réalisées le service statistique du ministère de l'Éducation nationale : en 1971, enquête (réalisée conjointement avec les IUT) sur les étudiants issus d'IUT (ces enquêtes sont renouvelées en 1973, 1974 et 1975) ; en 1973, enquêtes auprès des élèves issus de BEP en 1970, auprès des étudiants issus des universités en 1970, et des

(5) Pour plus d'informations sur la constitution de ce champ, on pourra se reporter à un autre article paru dans *Formation Emploi* [8].

(6) Office national d'information sur les enseignements et les professions.

(7) Le modèle a été mis au point par une équipe appartenant à la division Emploi de l'INSEE, mais le traitement du module « insertion professionnelle des jeunes » a été assuré par un chargé d'études du CEREQ.

docteurs ès-sciences de 1969, 1970, 1971 ; en 1974, enquête auprès des recalés au baccalauréat (session de 1971).

L'*Observatoire des entrées dans la vie active*, créé en 1976, réalise la systématisation des enquêtes d'insertion. Il est prévu que le dispositif couvre en trois ans l'ensemble du champ des sorties de la formation initiale. Tous les trois ans, de nouvelles promotions devront être interrogées (enquêtes d'*insertion*), en même temps que les promotions antérieures seront réinterrogées (enquêtes de *cheminement*) [11].

On comprend maintenant les caractères originaux de cet outil. L'objectif est d'observer le passage des jeunes de l'école à la vie professionnelle, de connaître les mécanismes selon lesquels s'opère la transition, d'étudier en particulier les phénomènes de déclassement qui commencent à apparaître, les concurrences ou substitutions entre certains niveaux de formation. De plus l'analyse doit pouvoir être reliée, pour les besoins des politiques de l'emploi et de la formation, à la compréhension de l'ensemble des mouvements d'allocation de la main-d'œuvre aux emplois ; il faut donc couvrir l'intégralité du champ des sorties de la formation initiale, suivre les cheminements au cours des premières années de vie professionnelle, et ce dans des formes, selon des catégories statistiques et en adoptant des nomenclatures qui permettent le rapprochement avec des sources d'information plus générales sur la population active. Enfin, le rattachement du CEREQ à l'Éducation nationale, et en particulier à l'ONISEP, l'incite à reprendre à son compte les préoccupations des formateurs et des responsables de l'orientation professionnelle qui avaient été à l'origine des enquêtes d'insertion : les enquêtes donneront lieu aux exploitations classiques des enquêtes d'insertion, fournissant de façon systématique des données sur les débouchés à l'issue des filières de formation.

Mais la position institutionnelle du CEREQ exerce des effets jusque sur la forme que prend l'Observatoire et sur la nature de l'information qu'il permet de recueillir. Ceci peut être illustré par trois exemples : la méthode de constitution de la base de sondage, le choix en faveur d'enquêtes postales, et enfin la définition des variables.

1. *La base de sondage* est constituée de listes nominatives d'élèves sortis des établissements scolaires ou universitaires, dressées par les établissements eux-mêmes et transmises au CEREQ. Il n'existe pas, en effet, de façon permanente, de fichier national d'élèves sortant de formation. Il peut sembler paradoxal que le ministère de l'Éducation nationale, doté d'un appareil statistique ancien et très développé, ne dispose pas aisément d'une information sur les élèves qui terminent leur formation et se présentent sur le marché du travail. Ceci tient au fait que cet appareil statistique s'est développé d'abord

pour satisfaire aux besoins internes de la gestion du ministère : il importait de connaître annuellement les stocks d'élèves inscrits, et ceci pouvait être obtenu en demandant aux établissements scolaires de fournir des tableaux récapitulatif leurs effectifs, selon des découpages variés. En revanche la connaissance des flux au sein de l'appareil scolaire, et la mesure de ceux qui en sortaient, n'étaient pas prioritaires [12].

A aucun moment il n'a été nécessaire de mettre en place, à un niveau plus élevé que celui des établissements, un fichier individuel des élèves (le rapprochement de deux fichiers annuels successifs permettant de connaître la liste des sortants : c'est ainsi que procèdent actuellement les universités). L'équipement informatique a permis au milieu des années soixante-dix à certaines académies de se doter de tels fichiers. Mais leurs utilisations se sont peu développées (en dehors précisément d'évaluations des flux de sortants) ; puis on a commencé à envisager l'équipement des établissements scolaires en micro-ordinateurs ; ceci a conduit à ne pas étendre les fichiers d'élèves à l'ensemble des académies.

Le problème de constitution de la base de sondage est donc majeur dès qu'un organisme national entreprend de réaliser des enquêtes d'insertion. Sa position au sein du ministère de l'Éducation nationale permet au CEREQ de collecter, par l'intermédiaire du réseau des Services statistiques rectoraux, des listes exhaustives dressées par les établissements qui appartiennent une année donnée au champ de l'enquête (8). C'est à partir de ces listes que sont constitués par sondage les échantillons qui seront interrogés.

2. Les enquêtes d'insertion, et une partie des enquêtes de cheminement, sont effectuées *par voie postale* (9). Le choix pour une telle méthode d'enquête a été déterminé par la faiblesse, compte-tenu de l'ampleur du champ à couvrir, des moyens financiers dont était doté un petit organisme n'ayant de surcroît ni le statut ni l'infrastructure technique (réseau d'enquêteurs) d'un service statistique. Mais l'utilisation de l'enquête postale soulève des problèmes méthodologiques délicats : le questionnaire doit être directement compréhensible par les personnes interrogées, sans intervention d'un enquêteur ; l'importance des non-réponses peut avoir des effets sur la représentativité de l'échantillon des répondants ; enfin les dispositions des enquêtés en face d'un document d'aspect administratif diffèrent sensiblement de celles qu'on observe en situation d'enquête classique. Ces deux der-

niers points sont développés et illustrés dans l'encadré p. 66.

3. Enfin, le *choix des variables* retenues dans l'enquête est largement déterminé par la nécessité de relier l'analyse de l'insertion professionnelle des jeunes à l'étude de l'ensemble des mouvements de distribution de la main-d'œuvre et de transformation des emplois. Ceci interdit pratiquement le recours à des formes statistiques spécifiques. Le CEREQ ne peut que reprendre dans ses enquêtes les variables d'État [30] qui sont en usage dans les recensements et les grandes enquêtes sur la population active. Les catégories retenues pour décrire l'activité ou le statut (chômeur, aide-familial, etc.) sont appréhendées à l'aide de questions voisines de celles du recensement (10). De même la plupart des enquêtes d'insertion saisissent la situation des jeunes au 31 mars de l'année considérée, pour permettre le rapprochement avec les résultats des enquêtes sur l'emploi effectuées en mars de chaque année par l'INSEE.

Par rapport au schéma initial, le dispositif des enquêtes a quelque peu évolué [13]. Pour des raisons de coût, les vagues d'enquêtes ont dû être échelonnées sur quatre ans (11). En outre, l'exhaustivité du champ n'est pas parfaitement assurée (12). Mais les difficultés essentielles tiennent à la baisse régulière des taux de réponse aux enquêtes postales : les problèmes rencontrés lors de la réalisation des enquêtes de cheminement ont conduit à effectuer entièrement par interview, en 1983, l'enquête auprès des jeunes sortis d'apprentissage en 1978.

Ces difficultés, et le développement des besoins d'information à des niveaux géographiques fins, amènent actuellement à revoir la conception du dispositif des enquêtes d'insertion, qui pourraient à l'avenir être réalisées par les établissements scolaires eux-mêmes : cette évolution accompagnerait l'affirmation d'une politique d'ouverture des établissements sur l'extérieur.

LES BILANS FORMATION - EMPLOI

A la fin des années soixante, les préoccupations de l'administration de l'Éducation nationale sont beaucoup plus tournées, comme on l'a déjà indiqué, vers les problèmes que pose son fonctionnement interne dans une période de croissance rapide. C'est du Plan et de la Formation professionnelle, dont les structures de coordination et de contrôle se mettent en place progressivement

(8) Les dispositions des établissements scolaires et universitaires vis-à-vis de ce travail, et la qualité des informations recueillies par ce circuit, varient d'ailleurs selon les caractéristiques des institutions et leurs relations au ministère de tutelle : les IUT participent avec diligence, alors que certaines universités refusent de fait, malgré l'obligation administrative.

(9) En outre, des interviews sont effectuées, par l'intermédiaire des enquêteurs de l'INSEE. Dans le cas des enquêtes d'insertion, elles ont pour but de s'assurer que l'échantillon des répondants aux enquêtes postales n'est pas biaisé ; pour les enquêtes de cheminement, elles sont plus nombreuses et servent au recueil de l'information.

(10) On a dans certains cas affiné ou transformé quelque peu les modalités des questions ou les nomenclatures, compte-tenu des caractéristiques de la population concernée : un code de statut de l'employeur un peu particulier a été mis au point, la nomenclature des emplois a été adaptée.

(11) On trouvera dans le tableau p. 67, avec le calendrier de réalisation des enquêtes, des informations sur la taille et le mode d'interrogation des échantillons.

(12) Il y manque notamment les entrées dans la vie active directement après une classe terminale de l'enseignement général long, les écoles de commerce, certaines formations aux professions para-médicales et sociales, et les écoles d'ingénieurs dans la deuxième vague des enquêtes.

NON-RÉPONSES AUX ENQUÊTES
DE L'OBSERVATOIRE EVA
ET DISPOSITIONS DES ENQUÊTÉS
FACE AU QUESTIONNEMENT STATISTIQUE

Les non-réponses sont toujours plus nombreuses à une enquête postale que lorsqu'on fait intervenir des enquêteurs : le taux de réponse moyen aux enquêtes de l'Observatoire réalisées entre 1976 et 1979 (calculé par rapport à l'ensemble des personnes interrogées, qu'elles aient ou non reçu les questionnaires) est de 54 % ; les enquêteurs de l'INSEE ont obtenu 70 % de réponses aux interviews complémentaires effectuées sur un échantillon de non-répondants, donc auprès de personnes a priori plus difficile à joindre ou plus mal disposées à l'égard de l'enquête. Ceci tient pour une part à la difficulté de retrouver les personnes qui ont changé de domicile : le canal des PTT est de ce point de vue beaucoup moins efficace qu'un réseau national d'enquêteurs. Cependant la mobilité n'explique pas tout : les taux précédents s'élèvent respectivement à 60 % pour les enquêtes postales si on élimine les questionnaires renvoyés à l'expéditeur par les PTT avec la mention « inconnu à l'adresse indiquée », et 95 % pour les interviews en tenant compte seulement des personnes qui ont été effectivement retrouvées (« taux de réponse net »). Une fraction non négligeable de personnes qui reçoivent effectivement les questionnaires ne répond donc pas, bien que le caractère obligatoire de l'enquête soit clairement indiqué (l'enquête est inscrite au programme approuvé par le Conseil National de la Statistique, revêtue du visa de l'INSEE et couverte par le secret statistique).

La non-réponse n'a en fait pas la même signification en face d'un enquêteur ou lorsque le questionnaire arrive par la poste. Dans le premier cas c'est un refus, qui doit être notifié à un professionnel habitué à trouver des arguments pour convaincre ; il est nécessaire d'opposer à cette pression une force de résistance ; la passivité en face du questionnement prendra plutôt la forme de la conformité - supposée - aux réponses attendues par l'enquêteur, et se manifestera par une acceptation de l'interview (1) [34]. Dans le second cas au contraire, c'est la réponse à l'enquête qui témoigne d'une attitude active, et les causes des non-réponses sont beaucoup plus diffuses.

Si l'on s'intéresse aux dispositions des enquêtés en face d'un tel questionnement, une première indication peut être fournie en observant la variété des taux de réponse nets (une fois éliminé l'effet de la mobilité géographique) suivant les populations interrogées (2). Les meilleurs scores sont atteints par les élèves ayant accompli un cycle complet de l'enseignement professionnel (IUT, STS, CAP-BEP, Baccalauréat de technicien). Les étudiants sortant des universités, et les élèves qui ont abandonné avant la fin d'un cycle de l'enseignement secondaire répondent en moins grand nombre. Au vu de cet indicateur, on peut avancer l'hypothèse que l'attitude positive en face du questionnaire est liée d'une part au degré d'adhésion aux normes scolaires, et d'autre part à la nécessité de défendre sur le marché du travail la valeur d'une formation professionnelle récemment acquise dans l'appareil scolaire, quand apparaît difficile l'accès aux débouchés escomptés. Cet ensemble de conditions est réuni pour les « bons » élèves de l'enseignement professionnel, au contraire de ceux qui quittent l'école en situation d'échec. Les étudiants ne

reçoivent en général pas dans les universités une formation strictement professionnelle, et la distance à l'institution scolaire est caractéristique de leur comportement. Enfin les jeunes sortant d'apprentissage, dont le taux de réponse est particulièrement bas, ont quitté l'école depuis deux ou trois ans et se sont intégrés à un univers professionnel dans lequel le rejet de toute intervention de l'État fait partie du système des valeurs.

Cependant d'autres facteurs interviennent vraisemblablement. La baisse des taux de réponse observée aux enquêtes récentes s'inscrit dans un mouvement général de réticence à l'égard du questionnement administratif (repérable également, bien que dans une moindre mesure, pour les enquêtes par interview) ; dans le cas présent elle est peut-être aussi liée aux difficultés particulières rencontrées par les jeunes au moment de leur insertion professionnelle, et à des doutes quant aux capacités de la puissance publique à y remédier.

L'attitude en face du questionnaire dépendrait donc également de la perception que les personnes interrogées ont de l'organisme enquêteur. Le CEREQ est évidemment inconnu de la plupart d'entre elles. La présentation de la lettre d'accompagnement, signée du Directeur du CEREQ, insiste sur le caractère officiel de l'institution grâce aux mentions « République Française », « Ministère de l'Éducation nationale ». Ceci peut soit inciter à la soumission, et de fait les résultats obtenus par les enquêtes postales du CEREQ sont nettement supérieurs à ceux qu'on obtient la plupart du temps par cette méthode, soit décourager en raison de la grande distance qui sépare enquêteur et enquêté ; on observe d'ailleurs des taux de réponse plus élevés quand les enquêtes postales, utilisant les mêmes questionnaires que ceux du CEREQ sur des échantillons semblables, sont réalisées (aux mêmes dates) par des organismes régionaux (3).

Faute d'autres recherches pour valider ces hypothèses, on s'est livré à un examen rapide du courrier dont les personnes interrogées accompagnent parfois le questionnaire qu'elles renvoient au CEREQ. Dans la majorité des cas, le CEREQ est identifié à l'administration dans son ensemble, et les commentaires reflètent la perception qu'en ont les enquêtés. L'évocation des mesures prises ou à prendre pour améliorer les formations, réduire le chômage ou agir sur les conditions d'emploi des jeunes, indique que les personnes interrogées ont conscience de participer à une opération montée par l'administration, qui devra orienter des décisions les concernant plus ou moins directement. Ceux qui déclarent explicitement ne pas croire à l'efficacité des décisions gouvernementales, ou qui justifient un refus de répondre par une résistance militante au fichage des citoyens sont rares, mais il est probable que la plupart d'entre eux se contentent de manifester silencieusement leur opinion en ne répondant pas. Dans certaines lettres, provenant souvent des DOM-TOM, l'enquête est assimilée au geste d'assistance attendu de l'administration (ou de la métropole) : le questionnaire est compris comme un formulaire d'inscription à un stage de formation, et l'enquêté fournit souvent une liste de camarades intéressés. Enfin la peur du gendarme, à laquelle incite sur les questionnaires la mention de la loi de 1951, avec obligation de réponse et menace d'amende, est plus souvent le fait des familles et se manifeste par l'envoi de pièces justificatives et d'excuses expliquant le retard ou l'impossibilité de répondre.

(1) Lorsque les enquêteurs de l'INSEE vont interviewer des personnes qui n'ont toujours pas, après deux relances, répondu aux enquêtes postales, la raison de non-réponse la plus souvent avancée est : « oublié, manque de temps » (du moins de la part de ceux qui reconnaissent avoir reçu le questionnaire par la poste).

(2) On trouvera dans le tableau page 67 le détail des taux de réponse aux différentes enquêtes.

(3) Par exemple, lors de l'enquête réalisée en 1982 auprès des jeunes issus de premier cycle ou ayant abandonné en cours de formation professionnelle courte, les taux de réponse nets enregistrés par les Services académiques d'information et d'orientation d'Aix-Marseille, Montpellier et Nice sont supérieurs de 10 à 25 % à ceux obtenus par l'Observatoire dans les mêmes académies.

CALENDRIER DES ENQUÊTES DE L'OBSERVATOIRE

Date des enquêtes d'insertion	Champ (année de sortie de l'appareil) de formation)	Enquêtes d'insertion		Enquêtes de cheminement	
		Nombre de questionnaires reçus	Taux de réponse net *	Nombre de questionnaires reçus par voie postale	Nombre d'interviews réalisées
1976	Classes terminales CAP-BEP (Niv. V) (1975)	25 000	67,4	7 000	5 000
	Classes terminales de BTS, BTSA, DUT (Niv. III) (1975)	19 000	75,2	6 900	2 200
	Enseignement universitaire scientifique (tous niveaux) (1975)	13 000	63,2	2 400	820
	Écoles d'ingénieurs (volontaires) (1975)	4 000	72,1	1 200	330
1977	Enseignement général, technique et agricole de niveau VI-V bis (y compris abandons de CAP-BEP) (1976)	27 000	61,2	4 300	4 400
	Enseignement universitaire de lettres, arts et sciences humaines (1976)	9 000	52,2	1 600	920
	Ecoles d'enseignement supérieur en arts et architecture (volontaires) (1976)	2 000	51,7		
1978	Enseignement général et technique de niveau IV (y compris abandons de BTS, BTSA, DUT) (1977)	16 000	56,2	3 300	4 100
	Enseignement universitaire de droit et sciences économiques (1977)	4 000	43,8	900	1 300
1979	Apprentissage (1978)	7 000	38,8	—	5 600
	Enseignement universitaire médical et pharmacie (1978 : date d'obtention du doctorat)	4 000	64,6	800 (médecine uniquement)	700
1980	Classes terminales de CAP-BEP-CAPA-BEPA (Niv. V) (1979)	25 000	58,5	—	9 500
	Enseignement universitaire scientifique (1978)	6 800	51	1 600	660
1981	Classes terminales de BTS, BTSA, DUT (Niv. III) (1980)	23 500	65		
	Enseignement général et technique de niveau IV, (y compris abandons de BTS, BTSA, DUT) (1980)	72 000	50
1982	Enseignement général, technique et agricole de niveau VI-V bis (y compris abandons de CAP-BEP) (1981)	26 000	42,0		
	Enseignement universitaire de droit et sciences économiques (1980)	3 100	40,0
	Formations aux professions de l'action sociale (diplômés) (1980)	2 700	56,2		
1983	Apprentissage (1982)	Enquête réalisée seulement sur 6 académies (Ile de France, Lille, Orléans, Poitiers)			
	Enseignement universitaire de lettres, arts et sciences humaines (1981)	7 600	32,6

* Taux de réponse net : $\frac{\text{Nombre de questionnaires reçus}}{\text{Total des adresses - Inconnus PTT}}$

[14], que vient l'impulsion en matière de connaissance synthétique des sorties de l'appareil de formation.

La Commission statistique de la formation professionnelle et de la promotion sociale, créée en 1967, succède au groupe Statistique de l'intergroupe « Formation - promotion professionnelles » du V^e Plan ; elle est rattachée simultanément au Plan et au comité interministériel de la Formation professionnelle, et présidée par G. Ducray. Avec la mise au point de la *nomenclature nationale des formations professionnelles* [8], sa tâche essentielle va consister à établir un « *bilan annuel de flux de sortie des formations initiales et ultérieures à vocation professionnelle* » [15] : le champ exclut donc les sorties de l'enseignement général, mais inclut la formation continue. Des bilans sont ainsi réalisés pour les années 1967 à 1971.

Par la suite, la disparition de la Commission statistique rend difficile la poursuite de ces travaux. Le CERÉQ tente de les reprendre et établit pour les années 1972 et 1973 des bilans qui n'auront pas de statut officiel. En effet, le service statistique de l'Éducation nationale (SIES) conteste au CERÉQ la compétence en matière de coordination statistique (un bilan *global* des sorties doit tenir compte des formations relevant de plusieurs ministères).

C'est à la suite des travaux préparatoires au VII^e Plan, auxquels il avait contribué, que l'INSEE intervient en vertu de sa mission générale de coordination de l'appareil statistique. Un *groupe de pilotage* est constitué en 1976, réunissant les ministères responsables de formation (Éducation nationale, Agriculture, Santé, Travail), le secrétariat général de la Formation professionnelle, le CERÉQ et l'INSEE. Dans ce groupe vont être élaborés les *Bilans formation - emploi*, dont le premier porte sur l'année 1974.

Le partage des tâches traduit une répartition désormais stabilisée du terrain : le SEIS (nouvelle dénomination du SIES) a la responsabilité du chiffrage des *sorties nettes* de la formation initiale, et coordonne donc les statistiques établies par les autres ministères formateurs. L'INSEE et le CERÉQ assurent « *conjointement les réflexions méthodologiques nécessaires à la mise au point du cadre conceptuel* » [16], le premier apportant la contribution de l'enquête Emploi, le second des résultats tirés de l'Observatoire.

Les Bilans sont, comme l'Observatoire, des outils construits d'abord pour les besoins d'évaluation des politiques *nationales* de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes. Ce sont des instruments de synthèse, destinés à rassembler et à mettre en cohérence des données existantes, selon le principe des *comptes socio-démographiques* inspirés par les schémas de la comptabilité nationale. Ils se composent pour l'essentiel de deux volets : le premier est l'estimation des sorties nettes de

l'appareil de formation initiale, par niveau ; le second décrit sur une année les recrutements de main-d'œuvre effectués par les employeurs. Désormais, l'ensemble des sorties de la formation initiale (qu'elles proviennent de l'enseignement général ou professionnel) est inclus dans le champ. Les sorties de la formation continue font également l'objet d'évaluations, mais elles ne sont pas réellement intégrées dans le modèle, et ne sont pas mises en relation avec les emplois occupés ; ceci résulte surtout de l'absence de données sur les emplois occupés à la sortie des formations continues.

Dans cette formalisation, l'insertion professionnelle des jeunes est figurée par une matrice mettant en relation les sorties de l'appareil de formation ventilées par niveau, avec les emplois occupés par les débutants répartis par niveau de qualification. Les Bilans formation - emploi s'inscrivent donc très directement dans la lignée des travaux du VII^e Plan, déjà cités, et leur schéma conceptuel en est issu. Dans les travaux du VII^e Plan, on avait procédé à un « Bilan de l'emploi par profession » [17] à l'issue de projections indépendantes d'une offre potentielle d'emploi et de disponibilités en main-d'œuvre. Il s'agissait de confronter des stocks (projections d'offre et demande par profession) entre lesquels on cherchait à repérer des écarts. Les Bilans formation - emploi font passer à une représentation en termes de flux ; désormais, le mot *bilan* renvoie davantage à une mise en relation des niveaux de formation et des emplois occupés (ainsi qu'au cadre annuel dans lequel sont retracés ces phénomènes).

Après un premier bilan 1974 destiné à mettre au point le cadre méthodologique et à fournir un point de référence, une série complète a été chiffrée pour les années 1977 à 1980 [18]. La réforme de l'enquête Emploi, à partir de 1982, doit être l'occasion de la mise au point d'une nouvelle « base » de bilans, après redéfinition du cadre conceptuel.

LA CONNAISSANCE DES DÉBOUCHÉS PAR LES RESPONSABLES LOCAUX DE L'ORIENTATION ET DE LA FORMATION

Avec l'Observatoire et les Bilans formation - emploi, l'appareil statistique public avait fourni à l'État les outils d'enregistrement et de formalisation adéquats aux formes de ses interventions et à leur évaluation. Ces instruments ont produit également la matière première de nombreuses études, mettant par exemple en évidence les transformations de la valeur des titres scolaires [19] ou les conditions d'insertion professionnelle à l'issue de tel ou tel niveau de formation (onze *Cahiers* de l'Observatoire sont consacrés à de telles études [20] à [29]). Mais en même temps que se développaient les outils nationaux, de nombreux responsables locaux de l'orientation et de la formation ont entrepris ou poursuivi leurs propres enquêtes.

Les informations fournies par l'Observatoire ou les Bilans sont en effet produites à un niveau, et dans des formes, qui ne sont pas nécessairement conformes aux modes de représentation et d'action des agents engagés sur le terrain dans la gestion courante de l'appareil de formation. A leur niveau, les chefs d'établissement et les responsables de l'orientation se placent dans des champs ou des phénomènes de concurrence jouent un rôle important (concurrence avec le secteur privé, avec l'apprentissage, avec les sections de techniciens supérieurs ou les écoles d'ingénieurs, choix de la filière qui donnera le meilleur débouché pour l'élève, etc.). Chacun de ces agents se soucie moins de contribuer par ses décisions à l'équilibre global du système, que d'obtenir un résultat favorable, conformément à ses objectifs. Les variables utiles à la définition de ses choix doivent avant tout permettre le repérage de sa position dans un espace concurrentiel (13).

Ces variables sont fréquemment constituées à partir de catégories moins normalisées que celles retenues dans les modèles à validité générale. C'est ainsi que les enquêtes d'insertion menées par les chefs d'établissement ou les responsables de l'orientation scolaire comportent fréquemment des questions « subjectives » sur la « correspondance » entre la formation et l'emploi occupé, et des questions d'opinion sur la satisfaction à l'égard des études et des débouchés trouvés (14).

Par contre ces indicateurs sont dépourvus de sens quand on construit un schéma d'interprétation des relations entre système scolaire et appareil productif, destiné à éclairer la mise en œuvre d'une politique publique. Il est nécessaire de mettre en évidence des interrelations, de montrer comment l'équilibre se réalise, et si possible de faire apparaître les effets que pourraient avoir des modifications introduites à un point donné : on doit par exemple pouvoir évaluer les conséquences qu'aurait sur le chômage ou sur les emplois occupés une politique qui se donnerait comme objectif de supprimer toutes les sorties du système scolaire sans formation professionnelle. Mais un transfert massif des orientations vers les filières qui recueillent les plus forts indices de satisfaction ou d'adéquation aurait immédiatement pour effet de dévaloriser ces formations (15).

(13) On a suggéré de parler dans ce cas de *variables de diagnostic*, par opposition aux *variables d'État* qui, « par leur généralité c'est-à-dire par la standardisation de leur forme et la largeur de leur usage, servent dans les programmes de l'État ou d'institutions de taille nationale ou dans la négociation avec les représentants d'associations, de syndicats et de groupes professionnels » [30].

(14) La première enquête de l'Observatoire, réalisée en 1976 auprès des jeunes sortis de classes terminales de CAP ou de BEP, contenait encore une question sur la correspondance entre la formation et l'emploi occupé. Cette question a disparu des enquêtes suivantes, et on n'a jamais posé de questions sur la satisfaction à l'égard des études ou de l'emploi.

(15) Au Québec, la direction des Politiques et du Plan du ministère de l'Éducation mène une enquête auprès des élèves issus de l'enseignement secondaire et du collégial. Cette enquête (« Relance ») fournit des indicateurs simples sur l'insertion professionnelle ; parmi eux, des indices de correspondance études-travail et d'intérêt du travail. Ceci est à rapprocher de la position institutionnelle du service enquêteur, complètement intégré au ministère de l'Éducation et donc plus enclin que le CEREQ à adopter la problématique des formateurs

Ainsi la difficulté de satisfaire par une enquête nationale aux demandes des chefs d'établissements, des responsables de l'orientation ou des parents d'élèves ne tient-elle pas seulement au degré de finesse auquel les données devraient être disponibles, mais aussi pour une part à la nature des informations nécessaires et donc au choix des variables.

Les chefs d'établissement les plus disposés à la réalisation d'enquêtes sont en général ceux qui mènent par ailleurs des actions de valorisation de leurs formations, et le cas des directeurs d'IUT est exemplaire. Après avoir servi de relai à l'enquête nationale, ils ont continué à effectuer des enquêtes annuelles, donnant lieu à publication, parfois en collaboration avec les fédérations de diplômés (16).

Les établissements d'enseignement secondaire procèdent beaucoup plus rarement à des enquêtes pour savoir ce que sont devenus leurs anciens élèves. Mais ils en ont souvent, surtout dans le cas des établissements d'enseignement professionnel, une connaissance *personnelle*. C'est sur cette observation que reposaient les enquêtes sur le « devenir des élèves sortis de l'enseignement technologique » gérées par le service statistique du ministère de l'Éducation nationale entre 1970 et 1979 : les chefs d'établissements scolaires devaient remplir eux-mêmes des tableaux récapitulatifs de la situation de leurs élèves quelques mois après leur sortie, sans procéder à une interrogation individuelle systématique. Bien que la conception du système l'ait théoriquement rendu possible, il faut souligner que ces enquêtes n'ont pas donné lieu à des exploitations nationales importantes ; ceci est sans doute à rapprocher du fait que l'échelon central n'assurait pas un contrôle technique serré sur le déroulement des opérations. En revanche les résultats paraissent avoir suscité le plus grand intérêt auprès des services engagés sur le terrain dans le travail de gestion de l'appareil scolaire : les indications qu'elles fournissaient pouvaient être utilisées pour les décisions courantes d'orientation scolaire, de création ou de suppression de classes.

La création de l'Observatoire a entraîné la disparition de cette enquête, mais satisfaisait mal les demandes des acteurs locaux ; certains services académiques ont donc continué à interroger les établissements sur le devenir de leurs élèves, d'autres ont mis en place des enquêtes directes auprès des élèves.

La décentralisation de l'Observatoire, entreprise en 1983 (17), consiste à faire réaliser directement par tous les

(16) Il faut également mentionner ici les travaux sur l'insertion professionnelle des étudiants qui se sont développés dans certaines universités au cours des années soixante-dix [31] [32] [33], le plus souvent selon la méthode du panel : on interroge les étudiants inscrits telle année dans telle discipline de telle faculté, et on suit successivement leur cursus universitaire et leur itinéraire professionnel. Dans ce cas, les objectifs des chercheurs universitaires (économistes ou sociologues de l'éducation) convergent avec leurs intérêts d'enseignants pour les débouchés des étudiants qu'ils forment.

(17) A titre expérimental sur l'académie d'Amiens, puis en 1984 sur cinq académies.

établissements scolaires les enquêtes d'insertion auprès de leurs anciens élèves. Les questionnaires sont simplifiés, mais les formes (variables et méthodologie d'enquête) sont les mêmes que celles des enquêtes du CEREQ. Il s'agit d'abord de proposer aux gestionnaires de la formation un outil analogue aux instruments nationaux, afin d'éviter la multiplication d'enquêtes réalisées souvent dans des conditions non conformes aux normes de la qualité statistique : l'homogénéisation des méthodes est au principe de l'élargissement des domaines d'intervention de la statistique d'État. On peut aussi se demander si la nécessité de disposer d'un instrument de mesure commun, permettant d'évaluer la valeur relative de toutes les formations, n'est pas renforcée par la concurrence qui s'instaure en période de crise : le *taux de chômage* à la sortie de la formation serait cet étalon, les enquêtes d'insertion décentralisées permettant d'en prendre la mesure de façon homogène.

Joëlle AFFICHARD, *chef du département Formations et Carrières au CEREQ*
et Michel-Henri GENSBITTEL,
chargé d'études au CEREQ

Bibliographie

- [1] J. Affichard et M.H. Gensbittel, *L'entrée des jeunes dans la vie active - Problèmes posés par l'enregistrement statistique d'un phénomène de passage* - Communication à l'atelier 1 du Colloque du Conseil national de la statistique, 18-19 avril 1983.
- [2] A. Girard et H. Bastide, « La formation et le devenir professionnel des élèves de l'agglomération parisienne ayant cessé leurs études entre 1963 et 1969 », *Population*, INED, PUF, 1970.
- [3] H. Bastide et M. Roset-Cazenave, *Formation et devenir professionnel d'une promotion de jeunes après des études courtes - Enquête dans l'agglomération parisienne* - Bibliothèque du CEREQ, volume n° 3, La Documentation Française, septembre 1972.
- [4] J. Rousselet, J.P. Faguer, I. Kandel, F. Dossou, « L'entrée des jeunes dans la vie active : la génération 1955 », *Cahiers du Centre d'études de l'emploi* n° 7, 1975 - n° 15, 1977 - n° 20, 1980.
- [5] M. de Virville, *L'observation et l'analyse de l'entrée dans la vie active des étudiants, les méthodes et leurs enjeux* - Communication préparée pour le colloque « Insertion professionnelle des jeunes à la sortie des études post-secondaires », Louvain-la-Neuve, 12 et 13 février 1981.
- [6] Rapport des commissions du VI^e Plan 1971-1975 - *Formation, qualification professionnelles* - La Documentation Française, 1971.
- [7] G. Ducray, *Note ronéotée présentant le CEREQ*, 1973.
- [8] J. Affichard, « Nomenclatures de formation et pratiques de classement » in *Formation Emploi* n° 4, La Documentation Française, octobre-décembre 1983.
- [9] Commissariat général du Plan, *Prévisions Emploi - Formation*. Préparation du VII^e Plan, La Documentation Française, 1976.
- [10] Y. Capdevielle et P. Grapin, « L'insertion professionnelle à la sortie du système scolaire - Quelques exemples sur la période récente » in *Economie et statistique* n° 81-82, septembre - octobre 1976.
- [11] CEREQ, *L'Observatoire national des entrées dans la vie active*. Note d'information n° 32, mars 1976.
- [12] C. Seibel, « Les statistiques d'éducation et de formation » - Contribution à *Pour une histoire de la statistique*, Tome II (à paraître).
- [13] CEREQ, *EVA : Observatoire national des entrées dans la vie active* - Note d'information n° 60, mai 1980.
- [14] J.M. Belorgey, « La formation professionnelle continue et la promotion sociale en France », *Notes et études documentaires* n° 3864-3865, mars 1972.
- [15] Groupe permanent de la formation professionnelle et de la promotion sociale - Commission statistique, *Bilan des ressources en formation pour l'année 1967*, Document ronéoté n° 3257, septembre 1968.
- [16] CEREQ, INSEE, SEIS, « Bilan formation - emploi 1973 » - *Collections de l'INSEE* n° D 57, 1978.
- [17] J. Affichard, « Bilan de l'emploi par profession » in *Economie et statistique* n° 81-82, sept-oct. 1976.
- [18] CEREQ, INSEE, SIGES, « Bilans formation - emploi, années 1977 à 1980 », *Archives et documents* n° 78, mai 1983.
- [19] J. Affichard, « Quels emplois après l'école - La valeur des titres scolaires depuis 1973 » in *Economie et statistique* n° 134, juin 1981.
- [20] CEREQ, *Les étudiants scientifiques*, Cahier n° 1 de l'Observatoire EVA, La Documentation Française, octobre 1978.
- [21] CEREQ, *Les CAP*, Cahier n° 2 de l'Observatoire EVA, La Documentation Française, décembre 1978.
- [22] CEREQ, *Formation et accès à l'emploi des étudiants issus des écoles d'ingénieurs*, Cahier n° 3 de l'Observatoire EVA, La Documentation Française, décembre 1979.
- [23] CEREQ, *Accès à l'emploi à l'issue des sections de techniciens supérieurs*, Cahier n° 4 de l'Observatoire EVA, La Documentation Française, décembre 1980.
- [24] CEREQ, *Les anciens élèves des classes de BEP : analyse par spécialité et comparaison avec les CAP*,

Cahier n° 5-6 de l'Observatoire EVA, La Documentation Française, janvier 1981.

[25] CEREQ, *L'entrée dans la vie active des étudiants en droit et sciences économiques à la sortie des universités*, Cahier n° 7 de l'Observatoire EVA, La Documentation Française, décembre 1981.

[26] CEREQ, *L'entrée dans la vie active des jeunes sortant d'IUT et de STS : complémentarités et concurrences*, Cahier n° 8 de l'Observatoire EVA, La Documentation Française, février 1982.

[27] CEREQ, *L'entrée dans la vie active des étudiants en lettres et sciences humaines à la sortie des universités*, Cahier n° 9 de l'Observatoire EVA, La Documentation Française, mars 1982.

[28] CEREQ, *L'entrée dans la vie active des étudiants en médecine et en pharmacie*, Cahier n° 10 de l'Observatoire EVA, La Documentation Française, février 1983.

[29] CEREQ, *L'insertion dans la vie active après la scolarité obligatoire*, Cahier n° 11 de l'Observatoire EVA, La Documentation Française, mars 1983.

[30] L. Thévenot, *L'enregistrement statistique, une mesure décisive* - Document introductif à l'atelier 1 du Colloque du Conseil National de la Statistique, 18-19 avril 1983.

[31] J. Vincens et R. Boyer, *L'entrée dans la vie active des licenciés de 1970*, Annales de l'Université des sciences sociales, Toulouse, 1975.

[32] M. Amiot, P. Hérault, M. Novi et A. Seignon, *L'appareil universitaire et le marché de l'emploi urbain - Caractéristiques d'une cohorte d'étudiants de l'Université de Nice*, Centre d'étude des mouvements sociaux et Laboratoire de sociologie de l'Université de Nice, 1974.

[33] H. Cukrowicz, *L'appareil universitaire et le marché de l'emploi urbain - Caractéristiques d'une cohorte d'étudiants des universités de Lille*, Centre d'étude des mouvements sociaux et Institut de sociologie de l'Université de Lille I, 1974.

[34] F. de Singly : « La gestion sociale des silences » in *Consommation, revue de socio-économie* n° 4, 1982.

